

Montréal, le 29 juin 2016

PAR TÉLÉCOPIEUR

[REDACTED]

Madame [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents

V/Réf. : [REDACTED]

N/Réf. : 0801-01-2016-2017-108

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 20 juin 2016, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie du relevé de tout dossier qu'il pourrait détenir impliquant Scotia Realty Limited Services/ Services Immobiliers Scotia Limitée (NEQ : 1166550997) et Monit Investments Inc. / Les Investissements Monit Inc. (NEQ : 1168784461) pour la propriété située au 1002, rue Sherbrooke Ouest à Montréal.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient trois dossiers ouverts correspondant à votre demande :

- SAI-M-197640-1204;
- SAI-M-215288-1308;
- SAI-M-215350-1309.

Tel que convenu, vous trouverez en pièce jointe une copie des plunitifs de ces dossiers, lesquels peuvent vous être communiqués en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

.../2

Cependant, nous vous informons, conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'accès*, que certains renseignements personnels ont dû être retranchés. En effet, ces renseignements ne sont pas accessibles en vertu des articles 53 et 54 de cette loi, dont les extraits se retrouvent ci-joints.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information une révision de cette décision. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Plumitifs banalisés, extraits de loi et avis de recours